



LEGENDE

INFORMATIONS SURFACIQUES

- Périmètre de protection Peyroulet Vadier
- Périmètre de classement sonore d'infrastructure de transport terrestre

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- ▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Mare, étang, plan d'eau à protéger (article L.151-23 du CU)

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Alignement des constructions
- Linéaire boisé à protéger (article L151-23 du CU)
- Ripisylve à préserver et conforter (article L151-23 du CU)
- Cheminement doux à conserver, modifier ou créer (article L151-38 du CU)

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Jardin à préserver
- Emplacement réservé
- Site à protéger, conserver ou mettre en valeur (article L.151-19 du CU)
- Espace boisé classé à préserver (article L113.1 du CU)
- Périmètre des secteurs avec OAP
- STECAL Activités isolées

ZONAGE DU PLU

- UA - Noyau d'habitat ancien
- UA1 - Faubourg du village
- UB - Zone d'urbanisation récente
- UE - Zone d'équipements publics
- UEj - Secteur de jardins partagés
- AUc - Zone à urbaniser
- AUs - Zone à urbaniser (fermée à l'urbanisation)
- A - Zone agricole
- Aac - Zone d'activités
- Ac - Zone de carrières
- Atvb - Trame verte et bleue - ZNIEFF
- Atvb1 - Trame verte et bleue - Zone humide
- AStep - Station d'épuration existante ou projetée
- Ntvb - Trame verte et bleue - Bois
- Ntvb1 - Trame verte et bleue - Corridors écologiques

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

| N° | Destination | Surface indicative | Bénéficiaire |
|----|--|-----------------------|--------------|
| 1 | Aménagement d'une piste cyclable en bordure de la RD29 | 50 000 m ² | Département |
| 2 | Aménagement d'une aire de co-voiturage | 1300 m ² | Département |
| 3 | Elargissement du chemin d'exploitation n°1 | 250 m ² | Commune |
| 4 | Création d'une zone de jardins partagés | 7800 m ² | Commune |
| 5 | Elargissement du chemin de l'école | 200 m ² | Commune |

Département de l'Ariège

Commune de MONTAUT

Plan Local d'Urbanisme

Elaboration

PLU ARRETE le 10/10/2019
ENQUETE PUBLIQUE du 15/06/2020 au 16/07/2020

ZONAGE COMMUNAL

3.2.1

Echelle : 1/6500

